

Tous ensemble
nous sommes
créateurs
de droits

Cliquez ici pour adhérer en ligne



Téléchargez le bulletin d'adhésion et diffusez le ici

2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°62
28 mars 2018



Sommaire : Emotion, Mouvement, Temps partiel, Maternelle, PETITION AESH, Retraite, Congés de formation, Classe exceptionnelle, Hors classe, Réunions syndicales, INEAT/EXEAT, agenda,



Comment traiter l'émotion, comment rassurer ? Comment gérer avec les enfants, nos élèves, ces événements dramatiques ? Quelques ressources pour l'immédiat et sur le plus long terme.

Snuipp.fr remet à la une des outils à disposition regroupés lors de précédents attentats et que l'on aurait souhaité laisser dans les archives.

[Des outils à disposition](#)



ATTENTION: fermeture du Serveur Iprof pour le mouvement ouverture JEUDI 29 mars Minuit

N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux

Le SNUipp-Fsu vous renseigne, vous informe, vous conseille, vous défend dans un souci d'équité et de transparence.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions. Le SNUipp-FSU 06, c'est 7 élu-es sur 10 à la CAPD.

Aujourd'hui encore permanence "non-stop" au local du SNUipp, des centaines d'appels et de mails et des réponses précises apportées à chaque question et situation.



Toutes nos aides, nos conseils, notre Bulletin spécial **ICI**

TOUS les documents annexes du mouvement 2018 sont **ICI**

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire copie de votre PDF avant validation de votre saisie (si doute par exemple sur les vœux géo obligatoires)

PERMANENCES encore demain au siège du SNUipp-FSU et à l'ESPE (12h-14h)

La suite du Calendrier :

- **6 avril** : envoi des accusés de réception Mouvement dans les boîtes Iprof des collègues - **DOUBLES au SNUipp !**

- **Dès le 8 avril et au plus tard le 13 avril**, je renvoie l'accusé de réception à l'IA + fiche de bonifications, si erreur. **COPIE au SNUipp dans tous les cas.**
 - **A partir du 16 avril** : groupes de travail mouvement (vérification des barèmes ; des postes ; étude des priorités médicales)
 - **Lundi 15 mai** : Capd du mouvement à TD.
 - **A partir du 21 juin**: groupes de travail mouvent à titre provisoire
 - **3 Juillet**: CAPD du TD
-



TEMPS PARTIELS 2018-2019

A l'occasion des dernières CAPD, le SNUipp-FSU est intervenu pour demander à l'IA d'accorder toutes les demandes de temps partiel quelles qu'en soient les raisons.

Cependant, comme l'an dernier, l'IA a prévu de refuser des temps partiels sur autorisation.

L'an dernier, nous avons dénoncé cette attaque inadmissible contre les droits individuels des personnels et rappelé que ce n'est pas aux collègues de payer le manque de prévision de l'Administration. Nous avons fait état de l'émoi très fort provoqué par ces décisions de refus qui pour nous comme pour les collègues restent injustifiées et aux arguments fallacieux et subjectifs. Nous avons défendu en Capd chaque situation qui nous était confiée et avons pu faire modifier certains refus. Mais un seul refus ne peut nous convenir !

Concernées par des refus :

- ▶ certaines 1ères demandes sur autorisation
- ▶ ainsi que des renouvellements de demandes sur autorisation lorsque le collègue avait obtenu un nouveau poste au mouvement.

En l'état actuel des règles établies unilatéralement par l'IA, **les collègues pour lesquels il s'agit d'une 1ère demande ou celles ou ceux qui renouvellent leur temps partiel mais qui changent de poste seront donc convoqués chez les IEN** pour un entretien en avril - *pour les 1ères demandes qui ne font pas le mouvement* - et/ou mai après les résultats du mouvement - *pour les autres*

Les entretiens de temps partiel auront lieu le 11 avril (le 4 avril pour la circo d'Antibes) et le 30 mai 2018

En cas de refus à l'issue de cet entretien, les collègues pourront déposer un recours gracieux et un recours en CAPD (le SNUipp-FSU fournira des modèles types à adapter à chaque situation) pour contester la décision de l'IA.

Lors de la dernière CAPD, le SNUipp-FSU est intervenu pour demander une CAPD au plus tard mi juin pour étudier les recours de temps partiel afin que les collègues soient informés rapidement.

Cela pouvant aussi avoir un impact sur le mouvement des personnels et dans les écoles.

L'IA cependant prévoit l'étude des dossiers lors de la Capd du 2 juillet, faute de disponibilité dans l'agenda...

[Lire ici les consignes du SNUipp-FSU à l'occasion de ces entretiens](#)



Le ministère lance les *Assises de la maternelle*, laissant présager une remise en cause des programmes de 2015. Ces derniers, dessinent pourtant les contours d'une école bienveillante et exigeante, dont les spécificités sont bien affirmées et évitent l'écueil de la primarisation.

Le président de la République a ouvert les *Assises de la maternelle* en annonçant la scolarisation obligatoire dès 3 ans, indiquant vouloir réduire par cette mesure les inégalités sociales. Le SNUipp-FSU partage l'ambition de réussite de tous les élèves mais le sens de cette annonce interroge.

L'école maternelle, aujourd'hui non obligatoire, est pourtant fréquentée par la quasi-totalité des enfants de 3 ans. Les enquêtes auprès des familles montrent leur attachement à cette école première dans la réussite du parcours de leurs enfants.

[Lire la suite](#)

[Le dossier complet du SNUipp ici](#)

Alors que se tiennent les "assises de l'école maternelle", le SNUipp-FSU et neuf autres partenaires du monde éducatif réaffirment leur ambition pour l'école maternelle

[Lire l'adresse au Ministre](#)



Quel projet pour la maternelle? Combien de fermetures de classes? Les journalistes ont interrogé le SNUipp-FSU.

[Lire la suite](#)



Le SNUipp-FSU, le SNES, le SNEP et le SNUEP lancent ensemble une pétition en ligne pour réclamer le versement des indemnités REP et REP+ aux assistants d'éducation (AED) et aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exerçant sur les territoires de l'éducation prioritaire.

[Signer la pétition ici](#)



Simulateur retraite ENSAP : comment organiser la cacophonie sur un sujet sensible...

Le SNUipp accompagne les collègues du département sur la question des retraites et notamment l'estimation de leur pension.

Nos équipes ont toujours répondu présentes sur ce dossier difficile, technique et dont les réponses conduisent à des choix de vie.

Nous le faisons, en responsabilité, en nous formant depuis de nombreuses années, en développant des outils syndicaux d'explications et d'estimations dont nous faisons profiter la profession.

Que penser alors de la qualité de notre service public lorsque nos propres services de la fonction publique d'Etat mettent en ligne des outils, comme le service ENSAP, truffé d'erreurs (mauvais indices, non prise en compte des services d'école normale en service actif...) Des erreurs qui peuvent provoquer des écarts de plus de 300 à 400 euros sur l'estimation.

Les enseignants, les fonctionnaires ont droit à une information claire et juste de la part de leur administration. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le SNUipp 06 a déjà alerté l'IA à de nombreuses reprises. Il continue de le faire, en demandant que tout soit fait pour que le service des pensions de l'IA 06 soit à la hauteur des attentes légitimes de la profession. Les documents d'étude des droits à pension de l'IA 06 (DEDP) doivent être fiables et à jour des dernières évolutions de carrière, PPCR, notamment.

Le SNUipp 06 demande à l'IA 06 la suspension du logiciel ENSAP indigne d'un service public d'Etat, de veiller à la bonne marche du service des pensions de l'IA 06, et appelle

les collègues à demander le re-calcul par les services de l'IA de leur DEDP (document d'étude des droits à pension). Le SNUipp 06 avec le SNUipp National interviendra auprès du ministère en ce sens.

Dans le doute, une seule adresse : le SNUipp 06 : comme il le fait depuis des années, le SNUipp continuera de veiller à la bonne marche de notre service public et accompagnera les collègues pour porter leur exigence d'information fiable à ce moment crucial que représente la cessation de fonction.



Groupe de travail

Congés de formation professionnelle reporté au LUNDI 7 MAI

Si ce n'est déjà fait COPIES de vos demandes au SNUipp-FSU



CAPD le 9 avril en composition restreinte : seul le SNUipp-FSU siègera en qualité d'expert face à l'IA.

Dotations : Vivier 1 : 73

Vivier 2 : 20

Continuez à nous envoyer vos dossiers de candidature

Pour la deuxième campagne qui concernera les intégrations pour septembre 2018 la CAPD aura lieu fin juin.

Pour les collègues non intégrés au 1er septembre 2017 (1ère campagne) il faudra refaire le dossier.

Appréciation de l'IA-DASEN	Points pour le barème Classe Exceptionnelle
Excellent	140 points
Très satisfaisant	90 points
Satisfaisant	40 points
Insatisfaisant	0 points

Les avis des IEN arrivent dans les boîtes Iprof .

Faites les parvenir au SNUipp-FSU.

1. Qui est éligible à la classe exceptionnelle ?
 2. Qui examine les candidatures ?
 3. Les éléments du barème
 4. L'ancienneté dans la plage d'appel
 5. Ordre d'examen des candidatures
-



Avancement à la Hors classe des PE au 01/09/2018

La note de service n°2018-025 du 19,02,18 relative à l'avancement à la HC des PE au titre de l'année 2018 a été publiée au BO n°8 du 22 février 2018.

Les modalités d'accès à la hors classe évoluent en raison de la mise en place de PPCR et du principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide. Cette année est une année transitoire

CAPD dernière semaine de Mai

Le ratio de promu-es/promouvables n'est pas encore arrêté, il sera communiqué aux recteurs au printemps prochain, qui devront procéder à la répartition du contingent entre les différents départements.

[Lire la suite](#)

Il faut compléter, si vous le souhaitez, votre dossier sur Iprof (rubrique CV) entre le 26 mars et le 4 avril 2018.

Chacun est appelé à vérifier et à actualiser les données qualitatives le concernant, notamment son CV, et à signaler à son gestionnaire toute erreur constatée pour correction.

[Consulter l'avis de l'IEN sur I-PROF \(entre le 11 et le 20 avril\)](#)

Fiche syndicale de suivi avec l'avis de l'IEN à nous renvoyer par mail [ICI](#)

Guide pour remplir son CV [ici](#)



2ème série des demi journées INFOS Syndicales du SNUipp-FSU (du 17 Mars au 7 avril)

Venez nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !

- OUVERTES à TOUTES et à TOUS

Les prochaines et dernières dates

Vendredi 30 mars à partir de 16h45 Cannes Ecole Pagnol maternelle

Mercredi 4 avril 8h30 - 11h30 :

- Nice Ecole Le Port élémentaire

- Antibes Maison des associations (de 13h30 à 16h30)

Vendredi 6 avril à partir de 16h45 :

- Valbonne Salle Ste Hélène

Samedi 7 avril 8h30 -11h30 :

- Cagnes/ Mer Ecole Daudet

Toutes les dates, lieux et modalités

[ici](#)



Pour celles et ceux qui n'ont malheureusement pas obtenu satisfaction, désormais possibilité de faire une demande d'ineat/exeat ou pour d'autres collègues qui souhaiteraient demander un changement de département

Sachant que ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement aux enseignants qui n'ont pas obtenu satisfaction aux permutations informatisées et aux enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 30/01/2018 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.

Les conseils, les modalités, la circulaire de l'IA [LIRE ICI](#)

Demandes avant le 11 MAI 2018 -

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

N'hésitez pas pour toute question



AGENDA provisoire

MARS

17 mars au 7 avril: réunions Infos syndicales SNUipp-Fsu

16 au 29 mars : MOUVEMENT à Titre définitif: OUVERTURE du serveur Iprof.

PERMANENCES Mouvement tous les jours durant toute la durée du serveur

AVRIL

A compter du 6 avril: accusés de réception du mouvement dans les boîtes prof. Retour à l'IA pour le 13 avril maximum si erreur. DOUBLES au SNUipp-Fsu dans tous les cas.

4 avril : Groupe de travail Rep +

9 avril : CAPD classe exceptionnelle.

11 avril : groupe de travail sur la formation des directeurs -

A compter du 16 avril: groupes de travail Mouvement (vérification des accusés de réception, priorités médicales ...)

MAI

7 mai: groupe de travail congés de formation professionnelle

12 mai: date limite pour les demandes d'ineat/exeat

15 mai: CAPD du mouvement à TD + temps partiels, congés de formation professionnelle...



SNUipp - FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : 04 92 00 02 00 -

Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos